



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière Dates limites du 1^{er} novembre 2025

Programme d'Artiste en résidence

Commentaires et données générales

- 18 demandes au programme d'Artiste en résidence ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 8 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 44,4 %).
- 5 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 5 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 8 subventions, 2 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les demandes qui expliquent clairement les objectifs créatifs des activités prévues. Le jury a encouragé les personnes candidates à expliquer non seulement comment un projet se déroulera, mais aussi la raison pour laquelle ce projet est important au parcours de l'artiste.
- Le jury était enthousiaste à l'idée de soutenir des projets destinés à un jeune public.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à fournir plus de détails sur la pertinence du lieu de la résidence par rapport à la pratique et au projet de l'artiste.
- Pour des budgets qui incluent des frais d'artiste et des frais pour une équipe technique participant au projet, le jury a recommandé d'expliquer comment les montants demandés sont justifiés. Par exemple, les frais sont-ils déterminés en utilisant un barème professionnel spécifique à l'industrie ou à la discipline artistique en question? Si non, comment la personne candidate a-t-elle déterminé le montant qu'elle accorde à chaque collaborateur.rice du projet?



arts nb

- Le jury a rappelé aux personnes candidates d'utiliser le champs de description dans la section des Exemples d'œuvres pour identifier les extraits pertinents des œuvres plus longues, afin de respecter les lignes directrices et le travail du jury. Les personnes candidates peuvent consulter [les directives pour les exemples d'œuvres](#) inclus dans l'annexe des lignes directrices du programme pour obtenir des conseils supplémentaires.
- Pour les demandes dont le projet inclut la participation de personnes employées par des universités, le jury a recommandé que la personne candidate précise le rôle de ces personnes dans le projet, si l'université elle-même contribue directement au projet et/ou si le projet proposé fait partie du travail de l'artiste dans cette institution.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure; pour les résidences à long terme qui ont déjà commencé, cela peut impliquer de recadrer le projet en le découpant en plusieurs phases. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous cherchez du financement pour donner suite à une invitation à présenter votre travail, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Arts sur invitation](#) d'artsnb.
- Si vous êtes à la recherche d'une occasion de mentorat ou d'une formation plus avancée dans votre forme d'art, veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb](#).
- Si vous souhaitez professionnaliser votre portfolio et / ou vos exemples d'œuvres (par exemple, en embauchant un.e photographe ou vidéaste pour documenter vos œuvres), veuillez vous référer au programme de [Développement de carrière – Professionnalisation et promotion](#) d'artsnb.
- Si vous souhaitez créer une nouvelle œuvre qui n'est pas en lien avec une résidence d'artiste, veuillez vous référer au programme de [Création](#) d'artsnb.

Programme de Développement de carrière

Commentaires et données générales

- 36 demandes au programme de Développement de carrière ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.
- Le jury a pu octroyer 18 subventions avec l'enveloppe budgétaire disponible pour cette date limite (taux de réussite de 50,0 %).



arts nb

- 10 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 8 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Avant l'évaluation par le jury de pairs, 3 demandes supplémentaires ont été disqualifiées car elles étaient inadmissibles à ce programme.
- Sur les 18 subventions octroyées, 5 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris la répartition par discipline artistique, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a apprécié les descriptions de projet clairement rédigées, accompagnées d'informations détaillées sur les activités du projet, qui démontraient un impact évident sur le développement artistique de la personne candidate. Ils ont encouragé les personnes candidates à réfléchir à des questions telles que « pourquoi cette occasion ? » et « pourquoi maintenant ? ».
- Le jury a recommandé que le CV d'artiste mette l'accent sur l'expérience et l'éducation de la personne candidate dans le domaine des arts, et qu'il inclut les dates de chaque publication, performance ou exposition mentionnée, ainsi qu'une section qui répertorie les subventions, bourses et prix reçus par la personne candidate. Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles à la préparation d'un CV d'artiste, veuillez consulter [la Trousse d'aide à la production d'une demande](#).
- Les membres du jury ont recommandé aux personnes candidates de rédiger leur proposition en ayant à l'esprit un jury artistique multidisciplinaire. Lorsque vous décrivez le projet proposé, veillez à le faire de manière que la description soit compréhensible par un jury de professionnel.les des arts issu.es de différents milieux artistiques, car un ou plusieurs membres du jury peuvent ne pas être familiers avec les termes techniques ou les besoins de votre forme d'art spécifique.
- Le jury a apprécié les budgets qui fournissaient des détails pertinents pour le projet et incluaient des notes pour justifier les dépenses demandées. Ils ont noté que les budgets de certaines demandes manquaient de détails et de clarté sur les raisons des montants demandés; cela a rendu difficile l'évaluation des besoins précis d'un projet. Veuillez vous référer à la [Trousse d'aide à la production d'une demande](#) pour des conseils sur les budgets.
- Pour les demandes qui présentent des images, des vidéos ou des enregistrements audio des exemples d'œuvres de la personne candidate, le jury souhaite rappeler aux personnes candidates de s'assurer que leurs exemples



artsnb

- d'œuvres sont d'une qualité adéquate et constante, car une vidéo ou une image de mauvaise qualité peut nuire à l'évaluation de la qualité de la demande.
- Bien que les lettres de recommandation ne soient pas obligatoires, le jury a recommandé aux personnes candidates qui font une première demande ou qui sont en début de carrière, de soumettre des lettres afin de fournir plus de contexte sur leur pratique et leurs réalisations à ce jour.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Les personnes candidates dont la demande n'a pas été retenue lors de cette date limite peuvent être admissibles pour faire une nouvelle demande à une date ultérieure. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme de Développement de carrière](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Si vous souhaitez obtenir un financement pour une résidence d'artiste, veuillez vous référer au [programme d'Artiste en résidence](#) d'artsnb.
- Pour les personnes candidates qui proposent la création d'une nouvelle œuvre, veuillez vous référer au [programme de Création](#) d'artsnb.